

D'UN MOIS À L'AUTRE

Nous allons entrer très prochainement dans la période chère aux jeunes de la distribution des récompenses scolaires ; il serait donc intéressant de nous demander ce que l'on a fait pour se conformer à une loi passée au cours de l'avant-dernière session de la Législature et dont on a dit dans le temps tout le bien qu'elle méritait. Nous voulons parler de cette législation par laquelle non seulement on recommande aux municipalités d'acheter un certain nombre de livres canadiens comme livres de récompense dans les écoles, mais en vertu de laquelle on les oblige. Il est vrai que, d'une façon générale, cette obligation n'eut pas été nécessaire, mais il importait que cette loi, que les honorables E. Choquette et P. du Tremblay ont fait passer au Conseil Législatif, fut dans nos statuts au cas où il se trouverait dans l'avenir des récalcitrants ou seulement des négligents.

Y en a-t-il eu des récalcitrants ou des négligents ? Nous n'osons pas l'affirmer. Nous affirmerions plus volontiers que certaines grandes commissions scolaires, non seulement ne se sont pas fait tirer l'oreille mais ont donné de beaux exemples d'encouragement ; et nous citerions avec plaisir la Commission Scolaire Catholique de Montréal qui, paraît-il, se fait un devoir de donner aux auteurs canadiens de substantielles commandes de leurs ouvrages qu'elle distribue dans les écoles qui sont sous son contrôle.

Nous voudrions en dire autant pour la Commission Scolaire de Québec. Malheureusement, à Québec, le système est plutôt défectueux. Ce sont les directeurs de chacune des écoles soumises à la Commission qui achètent les prix ; et la Commission alloue dans chaque école la somme de cinq dollars pour chaque classe. Dans une école où il y a cinq classes, la Commission accorde la somme de vingt-cinq dollars. On ne peut pas dire de cette façon que les élèves des écoles de Québec sont gâtés à la fin de l'année scolaire et ploient sous le poids des livres ; dans ces conditions, l'achat du livre canadien par les directeurs ou directrices de ces écoles est fort problématique. On le trouve cher pour la somme générale dont on dispose, et l'on a raison. Quand on a cinq dollars à disposer pour une classe, allez donc faire l'achat de livres qui se vendent généralement un dollar.

Relativement à cette question du prix trop élevé du livre canadien par rapport à certaines éditions de berquinades françaises vendues aux prix les plus populaires sur le marché des livres de récompense, il semble que le temps approche où cette concurrence va disparaître, car déjà l'on voit apparaître dans quelques-unes de nos librairies le livre canadien à bon marché. D'ailleurs, les œuvres de nos écrivains se multiplient d'une façon presque étonnante, depuis quelques années ; il arrivera nécessairement un temps où il y aura entre les éditeurs et les imprimeurs

une concurrence dont les résultats ne pourraient être que très heureux pour les auteurs. Les prix baissant, la demande monte et alors, il n'y aurait plus de raisons pour une municipalité scolaire de n'acheter pour les écoles qui sont sous sa direction que des livres canadiens. Et assurément alors ce sera l'âge d'or pour notre littérature nationale. Les critiques craindront peut-être la trop grande multiplicité des livres, ce qui retarderait l'éclosion des grands chefs-d'œuvre souhaités ; mais ne se plaint-on pas aussi, en France, de l'abondance des "nouveaux parus" et pourtant la qualité y est encore ; et l'on ne lit pas un trop grand nombre de "derniers parus" sans découvrir un petit chef-d'œuvre.

*

* *

L'on fait actuellement des efforts pour que l'Ile d'Orléans devienne l'un des objets attractifs du pèlerinage annuel que vient faire, chez nous, une certaine classe des touristes américains, ceux surtout qui ont quelques soucis de l'histoire du Canada, qui devient aussi bien, quand on l'étudie dans ses détails, l'histoire de l'Amérique, partant, celle des Etats-Unis, les découvreurs, au nord comme au sud, étant à peu près les mêmes.

Un de ces derniers dimanches, il nous était donné de faire le voyage d'inauguration du bateau d'un nouveau service entre Québec et l'Ile d'Orléans, et nous avons pu constater combien il serait facile d'inclure l'Ile d'Orléans parmi les lieux d'attraction que l'on voudrait faire goûter aux touristes amateurs surtout du pittoresque et de l'histoire.

Le Sorel, en effet, propriété de la Compagnie de Navigation de Québec, sera le navire par excellence qui permettra aux visiteurs étrangers de parcourir l'ancienne Ile Sainte-Marie, l'ancienne Ile Bacchus, l'ancienne Ile des Sorciers, l'Ile d'Orléans actuelle ; il se trouvera probablement que d'après l'un des anciens noms de l'Ile, le Sorel s'appellera probablement du nom énigmatique et pittoresque de Sorcier.

Si l'on a pu dire que chaque pierre du territoire de Québec a sa chronique et sa légende, que chaque famille canadienne a ses souvenirs, chaque maison laurentienne ses traditions, chaque localité ses annales particulières, et que l'ensemble des événements joyeux ou tristes, sombres ou glorieux que tout cela rappelle et dont le récit constitue le charme le plus attrayant de notre histoire générale, l'Ile d'Orléans, connue des Français dès leurs premiers voyages au Canada, située aux portes de Québec, offre aux amateurs de notre histoire, à tous les patriotes et aux visiteurs étrangers, sinon, dans l'histoire, des pages héroïques,